



## demande d'un nouveau droit de passage sur mon terrain par un vois

Par **BOULET**, le **20/03/2012** à **10:24**

[Architecte retraité propriétaire d' 1 terrain très en pente sur lequel j'ai ma villa, j'avais vendu une partie de mon terrain à 1 anglais à qui j'ai donné un droit de passage sur mon chemin d'accès ( 2m de large avec pente de > de 12 % ). Un autre voisin proche ( qui a construit aussi depuis plus de 40 ans ) mais qui est très mal desservi (seulement par un escalier) voudrait profiter d'un droit de passage semblable sur ce même chemin pour créer à ses frais un accès routier à sa villa ainsi que des stationnements sur son terrain . On m'a dit que le fait d'être 3 au lieu de 2 sur un même droit de passage pouvait entraîner des obligations plus importantes ( largeur, pente, accès pompier etc..) . Existe-t-il une réglementation générale à ce sujet ou s'agit-il de réglementations communales ou de prescriptions liées au permis de construire ou autres demandes d'autorisations de travaux ? Merci de votre réponse car cette demande me pose pas mal de problèmes . Boulet Rogerb][[/b]

Par **Afterall**, le **20/03/2012** à **10:37**

La constitution d'une servitude de passage est essentiellement conventionnelle...Il n'y a pas de textes de loi coercitifs en la matière.  
Le tout est que chacun des fonds servant et dominant s'y retrouve.